

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE STATUTAIRE DE L'ACIL

6 DECEMBRE 2006

Présents à cette séance :

Gilda BOUCHAT, assistante en philosophie

Maryline CETTOU, assistante en français

Jérôme DAVID, maître assistant en français

Karine GFELLER, assistante en allemand

Francesco GREGORIO, maître assistant en philosophie

Martine HENNARD DUTHEIL, maître d'enseignement et de recherche en anglais

Albin JAQUES, assistant en linguistique

Catherine KÖNIG-PRALONG, maître assistante en philosophie

Brigitte MAIRE, maître d'enseignement et de recherche en latin

Raphaël MICHELLI, assistant en français

Michel PAHUD, assistant en histoire

Isaac PANTE, assistant en linguistique et IMM

Stéphane PETERMANN, assistant en français

Julien PINGOUD, assistant en latin

Hugues POLTIER, maître d'enseignement et de recherche en philosophie

Marthe PORRET, assistante en cinéma

Boris VEJDOVSKY, maître assistant en anglais

Pierre VOELKE, maître d'enseignement et de recherche en grec

Anne-Katrine WEBER, assistante en cinéma

Marie WIDMER, assistante en histoire ancienne

Excusés :

Gabriela CORDONE, maître d'enseignement et de recherche en espagnol

Marc GIGASE, assistant en histoire

Christine LE QUELLEC COTTIER, maître assistante en français

ÉLECTION DU BUREAU PROVISOIRE

L'assemblée accepte unanimement la présidence d'Hugues Poltier pour cette séance statutaire. Marie Widmer est nommée, à l'unanimité, secrétaire pour cette séance.

Deux scrutateurs sont nommés : Boris Vejdovsky et Jérôme David.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

ADOPTION DES STATUTS

Préambule : Catherine König-Pralong demande à quoi correspond le « Elle » de la dernière phrase du préambule. À la suite de l'explication de Jérôme David, le « elle » est transformé en « l'association ». Le préambule est accepté, ainsi modifié, à l'unanimité.

Art. 1 : accepté à l'unanimité

Art. 2 : accepté à l'unanimité

Art. 3 : Michel Pahud propose une modification de l'alinéa 3.1. : la référence à la LUL n'est pas correcte, les articles de la LUL sont les suivants : 52b, 59, 60 et 61. La modification est acceptée à l'unanimité. L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Art.4 : accepté à l'unanimité

Art.5 : accepté à l'unanimité

Art.6 : accepté à l'unanimité

Art.7 : accepté à l'unanimité

Art.8 : accepté à l'unanimité

Art.9 : accepté à l'unanimité

Art.10 : accepté à l'unanimité

Art.11 : accepté à l'unanimité

Art.12 : accepté à l'unanimité

Art.13 : Catherine König-Pralong demande quelle est la cohérence entre l'alinéa 3 de l'article 13 et l'alinéa 3d de l'article 15. En effet, le « ses » de l'article 15 représente les membres du comité et implique que les délégués au Conseil de Faculté et au Conseil de l'Université doivent faire partie du comité de l'ACIL. Cette affirmation contrevient à l'alinéa 3 de l'article 13 qui suggère que les délégués au Conseil de Faculté et au Conseil de l'Université ne sont pas tenus de faire partie du comité. L'article 15 est donc modifié : « ses représentants » est transformé en « les représentants de l'ACIL ».

L'article 13 est accepté en l'état à l'unanimité.

Art.14 : accepté à l'unanimité

Art.15 : modification de l'article 15 évoquée ci-dessus est acceptée à l'unanimité. L'article est accepté à l'unanimité.

Art.16 : accepté à l'unanimité

Art.17 : accepté à l'unanimité

Art.18 : accepté à l'unanimité

Art.19 : accepté à l'unanimité

Art.20 : A la suite de la remarque d'Albin Jaques, le « ci-après » est effacé.

Les statuts sont acceptés à l'unanimité.

ÉLECTIONS

I. ÉLECTION DU COMITE

a. Élection du comité de l'ACIL.

Jérôme David, Marie Widmer, Michel Pahud, Gilda Bouchat et Hugues Poltier se présentent.

Votations : refus :-

abstention :-

accepté à l'unanimité

II. ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES

a. Élection d'un membre du CI inférieur au Conseil de la Faculté des lettres

Intervention de Martine Hennard Dutheil, seule représentante du CI au Conseil de Faculté présente à cette assemblée statutaire de l'ACIL. Elle explique sa tâche lors des Conseils de Faculté.

Gilda Bouchat et Isaac Pante se présentent :

Vote à bulletin secret : Gilda Bouchat : 15 voix

Isaac Pante : 2 voix

1 vote blanc

b. Élections d'un membre du CI au Conseil de l'Université

Michel Pahud et Boris Vejdovsky se présentent :

Vote à bulletin secret : Michel Pahud : 7 voix

Boris Vejdovsky : 10 voix

1 vote blanc

c. Élection des vérificateurs des comptes

Boris Vejdovsky et Maryline Cettou, élus à l'unanimité.

DIVERS

Albin Jaques demande si le comité de l'ACIL est déjà composé ? Hugues Poltier répond que non.

Jérôme David annonce que les comptes de l'ancienne association des assistants de lettres de l'UNIL s'est dissoute l'année passée et a légué à ACIDUL le solde de son compte (à savoir CH-1'900.-). ACIDUL, par l'intermédiaire de son président, s'est engagée lors de son AG du jeudi 2 novembre 2006 à nous verser cette somme.

La séance est levée à 13h50.